



## **Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré Consultation publique**

En application de l'article 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la  
Municipalité de Rennaz soumet à la consultation publique,

**du 14.11.2024 au 04.12.2024,**

l'abattage de 19 arbres, selon liste suivante:

- 6 Aulnes de Corse ; 4 Peuplier tremble ; 1 Erable plane ; 2 Pin sylvestre ; 2 Poirier sauvage, 3 Ormes champêtre ; 1 Chêne pédonculé ;

Adresse : Route du Vieux Séquoia 20  
Parcelle no : 157  
Coordonnées nationales : 560'177 136'603  
Propriétaire(s) : Hôpital Riviera Chablais  
Objet(s) concerné(s) : Circonférence supérieur à 20 cm

Motifs : Travaux préparatoires pour place alternative d'atterrissage  
Plantation(s) compensatoire(s) : compensation exigée, essences à définir

Le dossier, composé du formulaire officiel accompagné d'un plan de situation, de photographies des lieux et de la description des plantations compensatoires, est déposé à l'Administration communale, Route d'Arvel 10, 1847 Rennaz où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet.

Rennaz, le 14 novembre 2024

La Municipalité